

**ARRÊTE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU LOIRET  
POUR LES ÉLECTIONS 2021**

La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le code de commerce et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66,

**VU** le code électoral,

**VU** la loi n°2016-298 du 14 mars 2016, relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat,

**VU** le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** le décret du 10 février 2021 nommant Madame Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts des eaux et forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre – Val de Loire, préfète du Loiret,

**VU** l'arrêté du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie,

**VU** l'arrêté du 15 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Florence GOUACHE, secrétaire générale aux affaires régionales de la région Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 avril 2021 portant composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Loiret, publié au recueil des actes administratifs le même jour,

**SUR** proposition de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales du Centre-Val de Loire,

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : A l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2021 portant composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Loiret, pour la section industrie, il convient de lire « 0 à 19 salariés » et « 20 salariés ou plus » au lieu de « 0 à 9 salariés » et « 10 salariés et plus ».

ARTICLE 2: La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de la région Centre-Val de Loire et le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret dont ampliation sera adressée :

- à la Préfète du Loiret,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret,
- à la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie et des finances,
- à CCI France.

Fait à Orléans, le 10 août 2021

La Préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire aux affaires régionales

signé : Florence GOUACHE